

Administration Générale

REF : DAJDAAG2016008

Signataire : PQT

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Soizig NEDELEC

OBJET : Vœu relatif au projet de loi constitutionnelle sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les citoyens Français binationaux nés en France adressé à Monsieur le Président de la République et à Mesdames et Messieurs les Parlementaires de Seine-Saint-Denis

EXPOSE :

Vu L'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La ville d'Aubervilliers est attachée aux principes démocratiques et constitutionnels d'exercices des libertés publiques.

Aubervilliers est une ville monde, diverse et plurielle, attachée au principe fondamental du droit du sol.

A la suite des tragiques attentats, l'Etat se doit de protéger les citoyens sans pour autant restreindre ces principes fondamentaux.

Les attaques terroristes qui ont frappé la France, et particulièrement Paris et Saint-Denis, ainsi que la multiplication des attaques terroristes dans le monde sont un drame qui appelle une réponse collective et solidaire entre les pays démocratiques car par ces attaques les terroristes cherchent à porter notamment atteinte à nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Face à cela le Gouvernement propose une réforme de la constitution qui vise à faciliter le recours à l'Etat d'urgence et intègre le principe de déchéance de nationalité, particulièrement pour les binationaux né en France.

Ces propositions sont en contradiction avec les principes fondamentaux défendus par Aubervilliers et ne font preuve d'aucune efficacité dans la lutte contre le terrorisme.

La sortie durable de l'état d'urgence ne peut se réduire à la mise en œuvre de mesures de police nécessaires. Elle doit passer aussi par un renforcement des

politiques publiques de prévention et d'éducation et par un changement dans les relations internationales de notre pays.

Considérant que la Ville d'Aubervilliers compte plus de 82.000 habitants, issus de plus de 130 nationalités et de très nombreux binationaux,

Considérant que le Conseil municipal d'Aubervilliers s'est toujours mobilisé et se mobilise encore pour rappeler que le racisme, les tentations radicales et les replis communautaires sont alimentés par le non-respect, par la République, de sa promesse d'émancipation, de liberté, d'égalité et de fraternité,

En conséquence, le Conseil municipal de la Ville d'Aubervilliers :

- Demande au Président de la République le retrait du projet de loi constitutionnelle sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité des Français binationaux,
- Souhaite que le Parlement joue pleinement son rôle institutionnel et s'oppose à cette mesure de l'exécutif si elle était maintenue afin de garantir l'égalité de tous inscrite dans la loi et de préserver l'unité nationale,
- Demande que soit fixée une date de fin à l'état d'urgence

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 29

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, **Mme LE MOINE Sandrine**, **M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LE MOINE Sandrine
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. RUER Marc
M. LE HYARIC Patrick ,	Représenté par :	Mme CHERET Magali,
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. LOGRE Benoit
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mmes TLILI Leïla, MILLA Josiane,

Secrétaire de séance : M. WOHLGROTH Antoine

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

N° 031

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2016008

Signataire : PQT

OBJET : Vœu relatif au projet de loi constitutionnelle sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les citoyens Français binationaux nés en France adressé à Monsieur le Président de la République et à Mesdames et Messieurs les Parlementaires de Seine-Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOpte le vœu intitulé «Vœu relatif au projet de loi constitutionnelle sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les citoyens Français binationaux nés en France adressé à Monsieur le Président de la République et à Mesdames et Messieurs les Parlementaires de Seine-Saint-Denis», tel que celui-ci est annexé à la présente

Pour la Maire

L'adjointe Laurence GRARE

Reçu en préfecture le : 24/02/2016

Publié le : 19/02/2016

Certifié exécutoire le : 24/02/2016

Pour la Maire

L'adjointe Laurence GRARE

